

ROSEL *Infos*

Journal
d'information
de ROSEL

n° 19

Novembre
2000

Directeur de la
publication:
Michel LEFONDRE

Réalisation:

Brigitte GODFROY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du Maire

Lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal aura à se prononcer définitivement sur la création d'une Communauté de communes regroupant les douze communes suivantes : Cairon, Lasson, Rosel, Rots, Le Fresne-Camilly, Bretteville-L'Orgueilleuse, Secqueville-en-Bessin, Saint-Manvieu, Cheux, Brouay, Putot-en-Bessin, Le Mesnil-Patry. Cette création s'inscrit dans le mouvement général, accentué par les législations récentes, en faveur de fortes structures intercommunales susceptibles de mieux appréhender les problèmes de développement économique, d'aménagement de l'espace et de protection de l'environnement. Et chacun perçoit bien que ce mouvement est irréversible et qu'à défaut d'initiatives communales le regroupement aurait été, à brève échéance, imposé par l'Etat.

La Communauté envisagée serait appelée « Entre Thue et Mue » et aurait deux caractéristiques essentielles qui doivent lui permettre de prétendre à une dotation étatique de niveau plus élevé. La première caractéristique concerne les compétences transférées à la Communauté qui sont plus étendues que dans le régime de droit commun. La seconde caractéristique tient au mode de financement prévu, les communes ayant choisi le système de la taxe professionnelle unique (TPU).

1 - S'agissant des compétences transférées, les conditions légales pour bénéficier de la dotation d'intercommunalité bonifiée ont conduit à prévoir les compétences suivantes :

- développement économique et aménagement de l'espace (zones d'activités, aides au développement économique, ZAC),
- création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- élimination et valorisation des déchets.

A ces domaines, la réflexion menée a conduit à ajouter des attributions supplémentaires importantes :

- fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, des cantines et du transport scolaire,
- réalisation et gestion de futurs équipements socioculturels et sportifs d'intérêt communautaire,
- installation et entretien de l'éclairage public,
- entretien des rivières.

suite page suivante

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Permanences de la mairie de Rosel : Mardi de 16 H à 19 H 30 et samedi de 9 H à 12 H

Suite de la page 1.

Le choix de larges domaines de compétences transférés à la Communauté de communes n'a pas été sans soulever des difficultés de mise au point mais elles ont été surmontées progressivement. Au-delà de l'acceptation d'une logique de solidarité communautaire forte, ce choix permet d'espérer également un niveau élevé de dotation globale de fonctionnement (DGF) du fait des critères de répartition de cette dernière.

2 - Le financement de la Communauté «Entre Thue et Mue» sera essentiellement assuré par l'intermédiaire de la TPU. Cette formule, inventée par le législateur en 1992, consiste à faire de la taxe professionnelle un impôt perçu exclusivement par la structure intercommunale, les communes membres perdant le bénéfice direct de cet impôt. C'est donc un mécanisme de forte solidarité puisque la richesse des communes en matière de taxe professionnelle est extrêmement variable. Pour compenser la perte des ressources de taxe professionnelle, la loi prévoit que la Communauté doit reverser aux communes membres une dotation de compensation qui est égale à la différence entre le produit communal de taxe professionnelle de l'année n-1 et le montant des charges transférées à la Communauté telles qu'elles doivent être évaluées par une commission intercommunale. Lorsque cette différence est négative, ce qui sera le cas pour ROSEL du fait de notre grande pauvreté en matière de taxe professionnelle, il appartiendra à la Communauté de décider d'un versement complémentaire demandé aux communes concernées.

Pour compléter cette présentation globale du projet de Communauté de communes, il faut préciser que les statuts proposés prévoient un Conseil communautaire de 30 membres (+ 18 suppléants) dont la répartition entre les douze communes est basée sur des tranches de population. ROSEL disposerait de deux titulaires et un suppléant, la commune la plus importante, Bretteville l'Orgueilleuse, disposerait de quatre titulaires et trois suppléants.

Si la majorité qualifiée des douze communes concernées adopte les projets de statuts avant le 15 novembre, la Communauté sera mise en place au 1er janvier 2001. Cela viendra incontestablement modifier le paysage administratif local et nous aurons tous à nous habituer progressivement à ce nouveau partage des attributions et responsabilités entre le niveau communal et le niveau communautaire.

M. LEFONDRE

PRESBYTERE

A l'occasion de la soirée "Portes ouvertes" du 19 septembre dernier, un certain nombre de personnes ont pu découvrir la grande salle du 1er étage du Presbytère. Pour faire vivre ce lieu de rencontres ouvert à tous, une première programmation d'ouverture du lieu a été établie:

- Mardi 14 novembre (20h30 - 22h30)
- Vendredi 8 décembre (20h30 - 22h30)
- Mardi 19 décembre (20h30 - 22h30)

Prenez date pour ces rendez-vous.

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS :

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2000

Tri sélectif S.I.D.O.M. DU CANTON DE CREULLY

POUR RECYCLER, IL FAUT D'ABORD TRIER!

Le recyclé, une matière première comme les autres

Aujourd'hui, le tri commence au moment où vous jetez quelque chose à la poubelle. Premier geste indispensable pour permettre ensuite un recyclage de qualité.

Résultats 2000 Janv-juin) :
16kg d'emballages, 20kg de papier et 33kg de verre triés par an et par habitant.

Des consignes de tri simplifiées cette année...

Vous déposez dans le sac jaune de la maison :

- les bouteilles plastiques (avec le bouchon),
- les briques alimentaires,
- les canettes de boisson,
- les boîtes de conserve et les aérosols en métal,
- les cartonnettes d'emballages,
- les gros cartons d'emballage pliés à côté du sac jaune.

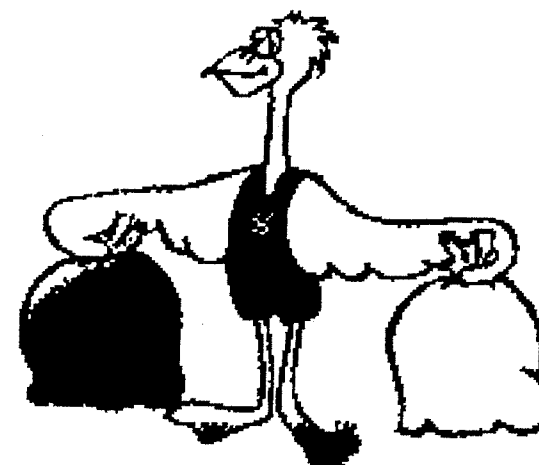
N'oubliez pas de bien vider vos emballages car les restes de repas polluent le contenu du sac.

Vous déposez dans les conteneurs de la rue :

- les magazines, les journaux, les prospectus, les catalogues et les annuaires dans le conteneur à papier.
- les bouteilles, les pots et les bocaux en verre dans le conteneur à verre.

Beaucoup de petits objets sont présents dans les sacs jaunes ou dans les conteneurs : capsules en fer, bouchons en liège, sacs et films plastiques, pots en plastique (yaourt, crème fraîche, mayonnaise ...) et ils ne peuvent pas être recyclés. Il faut impérativement les jeter dans la poubelle normale.

Bien effectué, le tri permet de transformer les emballages récupérés en une matière première réutilisable. Triés, les déchets seront recyclés donc réemployés. On allège ainsi le poids de la poubelle normale, on évite les pollutions causées dans les décharges et cela permet de faire des économies d'énergie. Par exemple, les emballages en verre (c'est-à-dire les bouteilles, les pots et les bocaux) se recyclent à l'infini et sans perte de qualité.



Ainsi, avec une bouteille de verre usagée on peut refaire la même bouteille. Les vieux papiers ou les vieux cartons seront lavés et retransformés en nouvelle pâte à papier. Ils seront ensuite utilisés pour fabriquer des bobines de

papier, des cartons d'emballages ou du papier hygiénique. Les boîtes de conserve vont resservir dans l'industrie métallurgique, elles peuvent représenter jusqu'à 40% de la matière première utile à la construction de pièces automobiles, de nouvelles boîtes de conserve, ou de pièces en aluminium servant dans le bâtiment. Après avoir été épurées, nettoyées et transformées en paillettes, les bouteilles plastiques seront réemployées dans différentes industries, telles que le textile (fabrication de duvets, d'oreillers, de tee-shirts, un pull polaire = 27 bouteilles plastique), le bâtiment (fabrication de tuyaux de canalisation d'eau ou d'électricité, de bidons, de revêtements d'isolation), le jardinage (barquettes à fleurs), et l'automobile (revêtements intérieurs de voitures, tapis de sol). Alors, ensemble, continuons à valoriser nos déchets.

Contact: Julie Saussaye - SIDOM du canton de Creully

Mairie de Thaon - 14610 THAON

Tél. : 02 31 53 12 34

UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE DANS VOTRE COMMUNE

Les associations locales ADMR et la fédération ADMR, en collaboration et avec le soutien des collectivités locales du secteur, sont à l'origine du projet de portage de repas à domicile. L'association ADMR PORTAGE DE REPAS ENTRE PLAINE ET MER a été créée pour assurer le suivi de ce nouveau service complémentaire à tous ceux rendus par l'ADMR dans le cadre du maintien à domicile. Ce service débute son activité le 1er novembre 2000.

RETROUVEZ LE PLAISIR DE BIEN MANGER

LES MENUS SERVIS Assurent - par leur équilibre et leur qualité - l'apport calorique nécessaire aux repas du midi et du soir.

ILS SE COMPOSENT AINSI :

- | | |
|--------------|--------------|
| * UN POTAGE | * UN FROMAGE |
| * UNE ENTRÉE | * UN DESSERT |
| * UNE VIANDE | * UN LAITAGE |
| * UN LÉGUME | |

Pour tous renseignements s'adresser à :

Association portage de repas entre plaine et mer

Fédération ADMR Sylvie VERNON ou Christèle DREUX

Tél : 02-31-37-89-77 ou

Tél : 02-31-26-84-84

LES ANCIENS EN VOYAGE AVEC L'AIVA (CANTON DE CREULLY)

Certains anciens de notre village ont participé au voyage organisé par l'Association Intercommunale pour le Voyage des Anciens qui a eu lieu le mercredi 6 septembre 2000.

Le programme de cette journée fut le suivant :

- Visite de la fabrique de l'andouillerie de la Vallée de la Siennne (fabrication traditionnelle de l'andouille de Vire", dégustation de leurs produits : andouille, jambons et poitrines fumées, rillettes à l'ancienne.

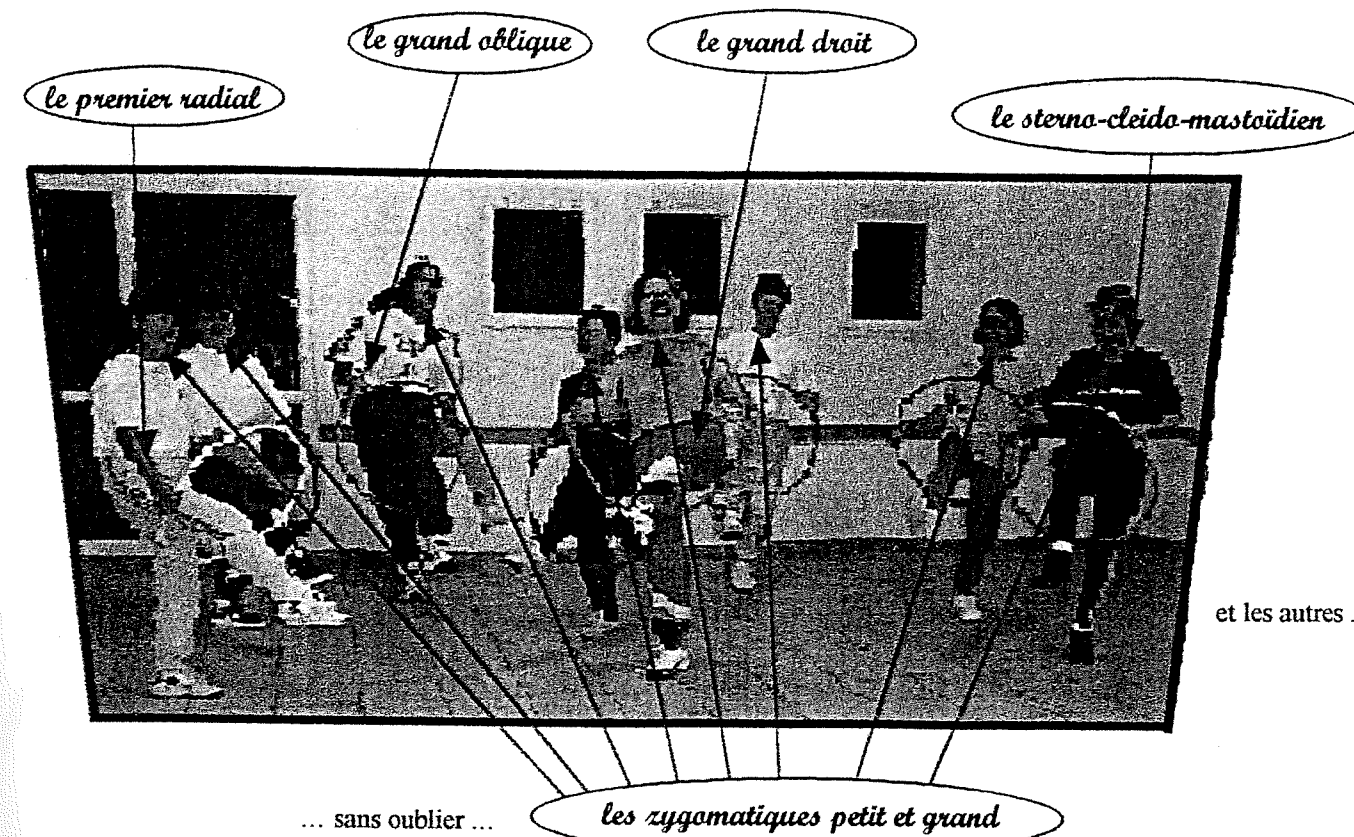
- Visite de l'Abbaye d'Hambye (XIIème et XIIIème siècle)
- Visite du Musée Christian Dior à Granville.

Tous se sont retrouvés pour prendre le déjeuner en commun chez "Joseph Cotentin" Maître Rôtisseur à l'Auberge du Mesnil Rogues (50450). Le Chef leur a fait une démonstration culinaire d'huîtres chaudes que chacun a pu déguster ensuite. Les gigots cuits à la broche dans l'immense cheminée ayant mis l'eau à la bouche, ils ont pu savourer un excellent repas, pris dans la bonne humeur.



ASSOCIATION DE LA VALLEE DE LA MUE

Le secret d'une forme olympique : faire travailler ...



et les autres ...

Chaque mercredi à 20 H 30 à la salle des fêtes de LASSON.

Renseignements sur place (se munir d'un tapis) ou au 02 31 08 01 72.

Quelques précautions à prendre après la tempête

L'hiver n'est pas encore arrivé que revoilà le mauvais temps en l'occurrence une tempête moins puissante que celle de décembre 1999, mais quand même 140 km/heure dans le Calvados. Comme les arbres, les installations électriques ont été fragilisées par ces tempêtes et peuvent tomber soudainement même en l'absence de vent.

Je profite donc de la publication de ce bulletin info pour vous rappeler à tous mais surtout aux enfants quelques règles de sécurité transmises par l'EDF.

- 1/ Ne jamais toucher une ligne électrique tombée à terre ou accrochée dans les arbres.
- 2/ Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne ou un arbre au contact d'une ligne.
- 3/ Respectez les consignes de balisage des installations électriques.
- 4/ N'essayez pas d'intervenir vous-même sur le réseau électrique y compris sur votre branchement individuel.
- 5/ Si vous utilisez un groupe électrogène, installez-le à l'extérieur de votre habitation ou dans un endroit très aéré.
 - Suivez scrupuleusement les consignes de sécurité.
 - Coupez impérativement le disjoncteur avant de raccorder votre installation au groupe électrogène.
 - Arrêtez le moteur de votre groupe électrogène, avant de remplir le réservoir.

BANQUE

ALIMENTAIRE

Dépôt des dons à la
Mairie de Rosel :

- le vendredi 24 novembre
9H-12H et 14H-17H.
- le samedi 25 Novembre
9H-12H30

**Ramassage des
encombrants et des
ferrailles**

Le Lundi 18 décembre
Dépôt à faire la veille
au soir.

Prochainement :
vente de
croissants au
profit du comité
de jumelage

Cérémonies du 11 Novembre

Dépôts de gerbes aux monuments aux morts :

- 9 H Lason ;
- 9 H 15 Rosel ;
- 9 H 30 Rots (café croissants offerts à Rots) ;

Office religieux à Carpiquet à 10 H 30

Vin d'honneur à Carpiquet.

FOULEES DE LA MUE

Elles auront lieu le dimanche
19 Novembre

C'est déjà la 6^{ème} édition.

Inscriptions dans les mairies de Lason et Rosel.

- 9 H 45 : Course des enfants (1 km 800) ;
- 10 H : Course des ados (2 km 300) ;
- 10 H 30 : Course des adultes (12 km 750) ;

Un prix du meilleur déguisement
sera décerné cette année



Le repas des anciens de Lason et Rosel